

Ary van Oosten
Economiste Agricole
4 Rue des Oliviers de Bohème
66140 Canet-en-Roussillon

L'ETANG DE CANET - SAINT NAZAIRE EN CRISE

Quelques notes historiques

L'étang était une propriété privée depuis le treizième siècle jusqu'à sa vente au Conservatoire du Littoral en 1978. Pendant cette période, la gestion et l'aménagement par les familles de l'ancienne noblesse et des grandes propriétés rurales étaient concentrées sur la pêche et la chasse. Cet aménagement concentré sur la production biologique, a créé pendant sept siècles une richesse naturelle qui est bien démontrée par la collection des 225 espèces d'oiseaux empaillés, spécifiques de l'étang, ses berges et les marais, présentée par le laboratoire Arago à Banyuls sur Mer, depuis 1898. La pêche pendant cette période a procuré à environ 27 familles de Canet en Roussillon, un revenu raisonnable et la chasse susvisée était pratiquée pendant la période d'Octobre - Janvier. La gestion des ressources naturelles était facilitée principalement par le ralentissement considérable du processus de comblement naturel de l'étang, par l'aménagement des évacuations des limons des rivières. Les limons, apportés chaque année par les 5 rivières du bassin versant, alimentant l'étang, étaient purgés par la «Tramontane» au moyen des trois graus existants. Une action avec une pelle à main dans le lido devant chaque grau suffisait à évacuer les limons de l'étang.

Les tempêtes d'hiver avec les vents forts de l'Est ont ensuite rempli l'étang en apportant des alevins pour la production des nouvelles populations de poissons pour la pêche dans la saison suivante. Après chaque période de Tramontane et de purges des limons, les lidos étaient fermés par l'action des vagues de la mer, sans aucune intervention humaine.

Cette méthode d'aménagement a créé dans le passé un enrichissement de la production biologique et a donné une amélioration considérable de la biodiversité *)

La dégradation écologique

Le programme de développement économique du Roussillon dans les années 1955-1990, a donné un coup de grâce à cette gestion et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans l'étang.

Premièrement par la construction de la route départementale D.81 de Canet à St Cyprien (1955). Deux des trois graus ont été fermés et le troisième grau actuel fut muni d'un chenal renforcé et d'un pont trop court pour le passage de l'eau dans le cas d'une crue subite d'un débit d'environ 1200 m³.

Deuxièmement par le Projet de la Commune de Canet de créer un port de plaisance dans l'étang. (1970-1978)

*) Une très bonne description de l'histoire écologique d'un nombre des zones humides du Littoral en France est présentée par Madame Geneviève Delbos, dans son article « Des milieux et des hommes au devenir incertain » à propos des zones humides du littoral maritime, dans le Courrier de l'Environnement, INRA, Octobre 2002, No 47, pp 42-56..

La Mairie de Canet a construit sans autorisation en 1974 deux épis en mer devant le seul grau qui restait avec pour but de prévenir la mer de fermer le grau par un lido. Ensuite, les pêcheurs ont obtenu la fermeture du grau pendant toute l'année, car disaient-ils : «Les poissons s'échappent vers la mer». Entretemps, les actions publiques des organisations pour la conservation de la nature et la protection du Littoral avaient obtenu la cessation du plan pour le port de plaisance. Malgré cela, les autorités locales ont fait construire également sans autorisation publique, un barrage à vannes en 1990

Troisièmement, une pollution considérable, du fait des eaux usées non traitées par les 21 Communes autour de l'étang et des effluents agricoles, contenant des phosphates et azotes qui ont donné des périodes de manque d'oxygène dans l'eau, spécialement pendant la période d'été et en plus une pollution par des résidus de pesticides, qui ont tué des populations d'alevins et des larves de crustacés.

La situation actuelle

Aujourd'hui, 30 ans après la construction des épis en mer et presque 15 ans après la construction du barrage, la situation actuelle est caractérisée par :

Une baisse alarmante des populations de poissons et de crustacés et en conséquence, de l'avifaune et la disparition de l'étang d'un nombre d'espèces.

Un comblement accéléré, renforcé par les calibrages des rivières du Réart, de l'Agouille de la Mar et de la Fosseille et une turbidité augmentée pendant des périodes de Tramontane sans évacuations des limons.

En résumé, l'Etang de Canet, est actuellement en état de dégradation considérable à cause des facteurs mentionnés ci-dessus. La fermeture du dernier grau, sans ouvertures des vannes pendant les périodes de Tramontane a encore aggravé la situation, parce que pendant les dernières trente années, l'échange entre la mer et l'étang a été presque impossible. Les alevins entrent seulement au dessus du barrage pendant les périodes des tempêtes d'hiver et ensuite, se retrouvent dans un Etang pollué où ils meurent ou se développent très peu. Les petites Anguilles ne peuvent plus entrer dans l'Etang barré par le béton du barrage et les sédiments des rivières ne sont plus purgés pendant les périodes de Tramontane. Il reste un Etang qui est chaque année plus dégradé et comblé. Les Mouettes, Sternes, Canards et Foulques, Hérons et Aigrettes sont de plus en plus rares. Sur ce cimetière écologique, Madame Franco, Maire de Canet a ouvert officiellement le 25 Juin 2004 la cabane d'informations sur l'Etang que les autorités publiques prétendent sauvegarder. Elle était accompagnée de 2 pêcheurs qui officiellement ont payé leurs permis de pêche, malgré une absence presque totale des poissons dans l'étang. Le barrage, construit en 1990 avait pour objectif de « protéger » la pêche, mais les alevins et les petites Anguilles ne peuvent plus entrer dans l'Etang. Personne ne pose les questions :

S'il n'y a plus des poissons ou presque plus, pourquoi est ce que les 2 pêcheurs refusent l'ouverture du grau ? et

« S'il n'y a presque plus des poissons, pourquoi est ce que ces deux pêcheurs paient chaque année leurs permis de pêche ?

Les efforts des organismes publics pour l'amélioration de la situation biologique de l'Etang de Canet-St Nazaire

Les organismes suivants sont tous impliqués dans la gestion de l'Etang, de ses berges et prairies, avec de nombreux salariés

Services Techniques de l'Agglomération Perpignan-Méditerranée
(Organisme responsable pour la gestion courante)

Syndicat d'Etudes pour la Coordination des Objectifs de Sauvegarde et de Gestion de l'Etang de Canet Saint Nazaire
(Organisme responsable pour les propositions et les études sur la biodiversité et l'hydrologie)

Les Mairies de Canet-en-Roussillon et de St-Nazaire

Le Conservatoire du Littoral

L'association « Charles Flahaut »

La DDAF et la DDE des Pyrénées Orientales

Divers Bureaux d'Etudes dans le Département et la Région

Ensuite, il y a un nombre d'organisations publiques directement impliquées et qui ne font rien pour l'amélioration de la situation, comme le Conseil Général des Pyrénées Orientales, le Conseil Régional de Languedoc Roussillon (DIREN), les Syndicats du Réart (2), de la Fosseille et de la Llobère, etc. (7 syndicats en total)

Le seule organisation qui fait des actions pour l'amélioration de la situation et qui travaille sans arrêt, à titre bénévole, est:

L'Association pour la Valorisation des Zones Humides et le système lagunaire de Canet-St Nazaire, (APVZH), bureau à Canet

Les discussions à la préfecture dans le cadre de Natura 2000 et les préparations du Document des Objectifs (DOCOB) par le Communauté d'Agglomération n'offrent aucune garantie pour une amélioration de la gestion actuelle. Toutes propositions pour l'ouverture du grau sont systématiquement refusées malgré la nécessité pour la biologie de l'étang d'avoir un échange intensif avec la mer. Le résultat après trente ans est une diminution des espèces comme les crustacées oiseaux et poissons. *) Depuis l'intensification du programme pour la démontification, commencé en 2002, la situation est devenue dramatique, mais il y a aucune publication des données statistiques sur la biodiversité et les qualités des eaux et des sols.

*) M. Wilke et H. Bouttière, 1997, « Cent ans de recherche, de travaux et de projets sur l'Etang de Canet, ses rives et son bassin versant », R i Montpellier rapport à la Conservatoire du Littoral. 108 p. Sur les produits phyto-sanitaire, pp 88-90.

Si on parle de la sauvegarde du patrimoine naturel et de la culture Catalane, on devra réinstaller la **gestion de production** dans l'étang de Canet-St Nazaire, comme elle le fut pendant Sept Cent ans avant 1978, avec au moins deux graus, fonctionnant sous la supervision d'un gardien qui chaque fois que la Tramontane souffle, ouvre les graus à la main. Cette gestion doit être réorganisée efficacement avec la coopération des propriétaires, des associations locales, les autorités locales, les Syndicats concernant le Bassin Versant de l'Etang et des experts comme la SNPN, ou IFRENER, qui gèrent déjà d'autres réserves naturelles en France.

La situation actuelle est très désastreuse pour l'Etang et n'a rien à voir avec la conservation de la nature. Cette situation doit changer complètement.

Les opinions fausses

1. Le Comblement

Malgré plusieurs interventions de notre association dans des réunions et par écrit, par les démonstrations des autres organisations etc., les changements nécessaires pour l'aménagement correct de l'étang, ne sont pas promus par les professionnels scientifiques dans les Pyrénées Orientales. La continuation du **blocage du grau actuel** est entretenu par les idées fausses Premièrement, que le comblement de l'étang est un processus naturel, irréversible et inévitable. (Conclusion No.1, du rapport Boutière et Wilke, 1994)

Alors, que la gestion, pendant des siècles par les familles Sauvy et Rendu a clairement démontré, que cette opinion est fausse.

Solutions pour le comblement

Il existe des possibilités de prévenir ou du moins, de ralentir considérablement ce comblement. Ensuite il y a toujours la possibilité de draguer, comme cela se pratique dans la Dombes près de Lyon. Si nécessaire, on pourrait construire un petit bateau remueur, pour mettre les limons en suspension et de les laisser chasser ensuite par la Tramontane par un grau bien ouvert. Mieux, par deux graus, dont le deuxième est déjà proposé depuis des années ; le « **Canal des Allemands** », dans le coin Sud Est de l'Etang.

Egalement, l'aménagement du bassin versant est indispensable pour la conservation des sols et la prévention des inondations. Le comblement récent de l'étang est d'abord facilité par les calibrages des rivières Réart, Cantarane et Fosseille. Si ces mesures ne sont pas suivies par des **plantations de toutes sortes dans tout le bassin versant**, il en résultera un comblement accéléré de l'étang. Ce comblement est presque uniquement à l'origine des actions humaines et doit être contrôlé également par des contre mesures d'origine humaine. La construction des bassins de rétentions et des pièges à sédiments peuvent éventuellement compléter les plantations contre l'érosion.

*) M. Wilke et H. Boutière, pp 105, (réf. Cité p. 2)

2. L'Entrée de la Mer serait mauvaise pour l'Etang, parce que cela ferait augmenter la salinité de l'eau dangereusement.

Cette trouvaille dans les arguments pour la justification de ne rien faire et de laisser le grau fermé n'est absolument pas scientifique. Le bassin versant s'étend sur 250 km² dans lequel il y a 5 rivières qui alimentent l'étang avec de l'eau douce. Et si les rivières ne coulent plus, comme le Réart pendant l'été, il y a toujours des sources d'eau douce qui continuent d'alimenter l'étang. Ensuite, pour la biodiversité de l'Etang, il est indispensable que la mer entre fréquemment, également pour la lutte contre l'eutrophication.

La situation de la Biodiversité dans les Pyrénées Orientales en Général

L'état de conservation des plantes et des animaux (Gestion de la Biodiversité) dans les Pyrénées Orientales en général est en principe, comparable à la grande négligence pour la Biodiversité dans l'Etang de Canet-St Nazaire.

L'intérêt pour la protection des ressources naturelles dans le Département est encore presque inexistant et les attitudes de la population en général, les élus et les fonctionnaires à ce sujet ne sont pas favorables à leur préservation.

L'utilisation des pesticides dans les vignes et spécialement dans les cultures des salades et les projets de démoustification ont créé un environnement invivable pour un grand nombre d'insectes, y compris les abeilles domestiquées. Cette pollution atmosphérique des sols et des végétations, a entraîné la perte des populations des hirondelles et des Chauves Souris. Les statistiques concernant ces types de biodiversité sont presque absentes. La mentalité publique et les attitudes des élus et des biologistes professionnels sont d'abord dirigés vers les intérêts économiques.

En réalité, les administrations publiques dans les Pyrénées Orientales sont en grande majorité indifférentes à la sauvegarde des ressources naturelles. Ensuite, les élus et les représentants des organismes publics s'opposent à la participation de la population au processus de l'occupation des sols et l'aménagement de l'eau. L'introduction de la notion de développement durable n'a rien changé dans ces attitudes. On a accepté la terminologie et on a continué les pratiques quotidiennes avec les mêmes attitudes contre la nature et contre la participation des associations et du public en utilisant quelques mots qui semblent en rapport avec la nature.

Ces attitudes négatives contrastent avec les années soixante et soixante dix lors il y avait alors dans les P.O. des mouvements d'opinion efficaces pour la sauvegarde des ressources naturelles et du Littoral. Les résultats de ces mouvements sont un nombre significatif de Réserves naturelles dans le Département, comme la réserve de Mas Larrieu à Argelès sur Mer et la Réserve Maritime de Banyuls. Cette situation a changé. Depuis ces années soixante-dix, l'influence des associations pour la nature et l'environnement s'est largement réduit et tronqué par les autorités publiques. Seule les « **Associations Obéissantes** » qui acceptent sans critiques les négligences de la nature, reçoivent actuellement les subventions. Il y a une Fédération des associations pour l'environnement et la nature dans les P.O, la FRENE, qui officiellement n'est pas acceptée comme partenaire dans le processus de concertation et information du public. La FRENE reste frappée d'ostracisme par les pouvoirs publics. On aimerait savoir pourquoi..

Au ministère de l'Ecologie et à celui de l'Agriculture, les seules associations prises au sérieux sont celles des chasseurs et des pêcheurs, dont les membres et dirigeants sont allergiques au sujets comme l'hydrologie, la botanique et l'écologie des espèces non chassables. L'influence des chasseurs est artificiellement gonflée et les malentendus entre les chasseurs et les associations pour la protection de la nature sont artificiellement maintenus sans aucun effort de médiation durable.

A noter qu'il existe dans le département un malaise général sur les conditions dans lesquelles sont négligés les vrais problèmes de fond de la sauvegarde de nos richesses naturelles et sur l'attitude des administrations responsables. C'est pourquoi ce département a besoin d'une mission d'enquête de la Cour des Comptes et de l'Inspection des Finances en rapport avec la qualité et la fiabilité des procédures de planification, urbanisation et d'aménagement du territoire et de leur financement

Dans l'ambiance actuelle, chaque effort officiel pour un développement durable n'est seulement qu'une façade derrière laquelle se poursuivent des anciennes méthodes de développement dominées par les intérêts des groupes économiques et politiques.

Dans ces circonstances il faut que l'Agglomération Têt-Méditerranée (spécifiquement le Commune de Canet en Roussillon et la propriétaire de l'Etang, le Conservatoire du Littoral) soit tenue responsable des dégradations excessives dans et autour l'Etang de Canet et du retard délibéré des démolitions des épis en mer et du barrage à vannes, depuis plus de vingt ans.

Les Contraintes sur les Solutions pour l'Etang de Canet-St Nazaire

La solution de gestion pour l'Etang de Canet est déjà démontrée dans un nombre de réserves naturelles en France comme **L'étang de Bagnas** dans le département de l'Hérault, un site semblable à celui de Canet: « **Le Grand Lieu** » près de Nantes, **La Dombes** *) près de Lyon, **L'Etang de Viqueirat** dans la commune de Arles et dans l'Aménagement de la Loire **) presque jusqu'à la mer.

Les discussions autour le DOCOB dans le cadre de «NATURA 2000 « dans l'Agglomération Têt-Med, sont une mascarade énorme ; déjà plus de trois ans en retard pour le programme Européen et même sans même un plan de gestion provisoire pour la période des discussions.

Les propositions pour l'institution d'une Réserve Naturelle Volontaire pour les Marais au Nord de l'Etang de Canet-St Nazaire en 1992, ont été refusées par Madame Franco, Maire de Canet. Depuis cette date, ces propositions ne sont plus reformulées.

Maintenant la Communauté d'Agglomération s'est réservé toutes les possibilités d'influencer le DOCOB. Le résultat est que les décisions pour l'aménagement courante sont prises sans discussion préalable avec les participants et la continuation de plusieurs études est une bonne justification pour les délais considérables de prise de décisions.(le scandale des études).

*) La Dombes, Programme 1991-1995 de préservation des zones humides d'intérêt communautaire en France, Le Courrier de la Nature No. 166, Septembre-Octobre 1997, pp 14-19

**) La Loire, dernier fleuve sauvage de France, La lettre d'information du WWF Juillet 99, No. 17

Les procédures en cours sont totalement opaques, sans présentation des statistiques des espèces biologiques et leurs dynamique depuis l'achat de l'Étang par le Conservatoire du Littoral.

La démolition des épis en mer et du barrage avec les vannes est un sujet accaparé par les autorités locales, et les techniciens salariés sont forcés de promouvoir l'idée absurde que les processus naturels sont « **Les constructions en béton et en cailloux** ». C'est une situation non démocratique, irresponsable et totalement inacceptable. Si les autorités des Pyrénées Orientales et les Communes ont d'autres propositions à faire, il faut qu'ils utilisent les **procédures démocratiques** pour aboutir à un projet acceptable au point de vue écologique.

Maintenant.

L'aménagement traditionnel de l'Étang dans lequel les limons, arrivant par les rivières, sont purgés pendant les périodes de Tramontane, depuis une vingtaine d'années n'est plus accepté par les autorités locales.

La situation actuelle dans l'ancien grau est que l'ensablement par la mer a bloqué le fonctionnement des vannes du barrage et que la mer a également formé après 20 ans, deux bancs de sable collés au barrage. Dans cette situation, chaque fonctionnement des vannes doit être précédé par un dégagement total des vannes et du chenal, par une grue mécanique et un camion, avec un équipe d'au moins trois personnes, (coût 8000 Euros chaque fois) ce qui est absolument absurde en réalisant qu'avant le barrage et les épis étaient construits, une simple action avec une pelle à main faisait mieux le travail de purge sans barrage, sans vannes, sans épis et sans risque que l'étang se vide ultérieurement, parce que les vagues de la mer refermaient le lido dès que la Tramontane s'arrêtait.. Dans ces situations, chaque renforcement du barrage avec des vannes enserrées à un niveau plus élevé, comme suggéré pendant les dernières réunions sur le DOCOB n'a absolument rien à faire avec le sauvegarde de l'étang comme réserve naturelle. **En plus, les risques d'inondations graves pendant des pluies diluviennes (chaque 20 ans), sont augmentées considérablement par le barrage et le comblement de l'étang. *)**

Toutes ces considérations ne sont jamais mises en discussion sérieusement mais il faut le faire. Autrement, la démocratie ne fonctionne pas et l'opinion de la majorité silencieuse ne compte pas. Si on veut réaliser une politique de développement durable dans laquelle les ressources naturelles sont bien entretenues en respectant les droits de la population à la participation; les procédures de décisions sur l'étang de Canet-St Nazaire devront être corrigées considérablement. Ensuite, les décisions sur les ressources naturelles dans les Pyrénées Orientales devront être soumises aux critères d'une politique vraiment durable pour les ressources et les droit économiques, sociaux et culturels de la population comme formulé dans le Pacte International sur les droits de l'homme économiques sociaux et culturels du 16 Décembre 1966, signée et ratifiée par la France, le 4 Novembre 1980

*) Préve. s inondations en Languedoc-Roussillon, Guide d'information, p. 2-5, « Connaître le risque d'inondation
risques l' aux aménagements », Brochure publié par le Conseil de la Région Languedoc-Roussillon, Janvier 1995

Comme la majorité des lois sur l'environnement, ce pacte est systématiquement bafoué en France, malgré le projet de loi voté par le parlement, pour l'introduction du droit à l'environnement dans la Constitution Française.

En réalité, le développement économique et l'aménagement du territoire dans toutes les Pyrénées Orientales, inclus les Communes de l'Agglomération Têt Méditerranée sont dans les griffes d'une hystérie d'un développement sauvage, largement déterminé par les industries de Bâtiment et ne pas par les autorités publics, n'importe quelle parti politique est au pouvoir. La démonstration de ce réalité est spécifiquement claire dans la croissance de Canet Plage (7000 habitants en hiver et plus de 100.000 personnes pendant les deux mois de Juillet et Août). Cette commune est construit sur la place des dunes et maintenant entièrement dans une zone inondable chaque hiver. En réalisant cette situation, la Maire actuelle avec son équipe des élus ont récemment systématiquement fait des travaux pour le drainage des eaux de surface et l'évacuations des sables sur les boulevards et dans les rues. Malheureusement cet équipe avec la Maire ne réalisent pas encore que la sauvegarde des ressources naturelles de l'étang et ses zones humides dans la même commune, ont également besoin des travaux comme l'élimination des épis et le barrage. Dans ce cadre les autorités sur chaque niveau d'administration publique ont démontré un ténacité extrême de ne pas prendre des actions nécessaires pour l'écologie et la biodiversité; » Pour quel raison ? » Parce que les autorités ne sont pas au courant des principes écologiques pour l'aménagement du territoire en général et ensuite, les périodes de discussions publiques sur les propositions des travaux sont normalement trop courtes et caractérisés par un opacité préméditée. Ensuite, l'intérêt public dans les aspects écologiques est presque totalement absent, également créé par les autorités locaux par la promotion des informations sur l'étang, que : « Tout va très bien » et de ne pas publier les données statistiques de la biodiversité.

A ce propos, il est très regrettable qu'à la différence des autres Etats membres de l'union Européenne, l'Etat français et son gouvernement ne fassent aucun effort sérieux pour appliquer et faire respecter sur le terrain les strictes directives de la Commission Européenne de 1979 et 1992 sur la conservation des zones humides de l'avifaune et de ses habitats. Sans oublier l'importante Convention de Ramsar, ratifié par la France en 1986 en faveur des zones humides.

conclusions

- Mettre d'urgence en route les procédures pour faire de l'Étang de Canet avec ses berges et les marais, un « Réserve Naturelle », instituée par le Ministère de l'Écologie et la DIREN.
- 2 Il faut, aussi tôt que possible ouvrir l'ancien grau, par
 - a) D'abord, l'élimination des épies en mer, pour que la mer fasse un nouveau lido
 - b) Ensuite par la démolition du barrage avec les vannes, parce que ces constructions représentent **une bavure administrative** des autorités locales des années soixante dix et quatre-vingt et forment maintenant un obstacle considérable au fonctionnement écologique de l'étang.
 - 3 Les attitudes des élus et des fonctionnaires des administrations de la Région et des Pyrénées Orientales sur la Nature et les Ressources Naturelles doivent changer de comportement, et respecter l'écologie naturelle et ses promoteurs. Dans les P.O. on a besoin d'une ambiance de coopération effective et durable entre les autorités et le public en général. sur ces sujets.

RESUME

L'étang de Canet – St Nazaire était depuis le Moyen Age un endroit pour la production des protéines pour la population de Canet Village, pour la Pêche et la Chasse supervisée. L'aménagement était toujours concentré sur l'évacuation des limons apportés par les rivières Réart, Agouille de la Mar le Fosseille et la Llobère. Cet objectif était réalisé par l'ouverture des petits lido's devant chaque des trois graus en opération pendant des siècles. Ensuite, le Tramontane a forcé les eaux turbides à travers les graus. Pendant le saison hivernal, les tempêtes de l'Est ont toujours apporté des eaux salés avec les alevins d'un nombre des espèces de poissons. Egalement ces tempêtes ont toujours refermé les trois graus par la formation des petits lidos par les actions des vagues.

Les actions des autorités locales, responsables pour la gestion actuelle de l'étang comme Zone naturelle n'ont jamais fait des actions sérieuses pour la restauration des méthodologies de gestion traditionnelle comme présentée ci-dessus.

Actuellement, l'étang est dans un état écologique caractérisé par une dégradation alarmante de la biodiversité: en raison de deux facteurs: Le Comblement et la Pollution. Les causes de ces influences de dégradation, sont :

La construction de la route intercommunale D. 81 entre Canet en Roussillon et St Cyprien
 Les construction des épies en mer et le barrage dans le grau actuel
 Les calibrages et canalisation des rivières Réart, Fosseille Llobère et Agouille de la Mar

Les autorités publiques responsables pour la gestion actuelle ne veulent pas coûte que coûte que cette situation soit corrigé par une gestion traditionnelle qui avait toujours pour but de purger les limons et les pollutions pendant les périodes de Tramontane.

Malgré la vente de l'étang au Conservatoire du Littoral en 1974 et malgré l'établissement des discussions dans le cadre de l'Agglomération Têt –Méditerranée pour trouver un consensus pour la gestion, le « DOCOB », la réalité de la situation écologique de l'étang ne change pas. Préalablement pour la sauvegarde de la biodiversité de l'étang, les épis en mer et le barrage doivent être enlevés et ensuite sous la supervision d'une commission de gestion, le(s) grau(s), doivent être ouverts à la main chaque fois que la Tramontane souffle, pour l'élimination des limons des rivières.

Le soutien populaire à la gestion traditionnelle est encore insignifiante et les autorités locales, elles font ce qu'ils veulent. En réalité, l'étang se comble beaucoup plus vite qu'avant 1992, parce que les grandes calibrations des rivières de l'étang ont commencé après les grandes inondations à Saleilles et Polestres le 27 Septembre 1992. Il paraît que les autorités sont seulement intéressés par la formation d'une plaque de sable pour la continuation de l'urbanisation des communes autour l'étang. Les discussions de DOCOB dans le cadre de « NATURA 2000 », et du développement durable par l'Agglo, n'ont depuis deux ans pas données des résultats constructifs.

Il sera absolument nécessaire que la population autour de l'étang se prononce pour la réintroduction de la gestion traditionnelle et pour l'enlèvement des épis en mer et du barrage.

Fait à Canet-en-Roussillon, le 14 Septembre 2004